

**CNAS DU 16 AVRIL 2013**

Le CNAS s'est réuni sous la présidence de Madame FEJOZ, Directrice des Ressources Humaines Adjointe du Secrétaire Général. Il avait à son ordre du jour :

1. La présentation des travaux du cycle de travail sur les missions des délégations départementales de l'action sociale ;
2. La nouvelle prestation remplaçant le prêt pour faciliter l'installation (PFI) ;
3. Un point sur le camping des Finances de la Réunion.

**Présentation des travaux du cycle de travail sur les missions des délégations départementales de l'action sociale.**

Suite au cycle de groupes de travail, les Fédérations avaient à valider l'ensemble des fiches techniques des personnels du réseau de l'action sociale.

La présentation de ce premier point à l'ordre du jour par Mme FEJOZ n'étant pas des plus claires, FO est intervenue pour demander un vote sur ce sujet d'importance, compte tenu de nos positions pour les moins divergentes tout au long de nos échanges.

Après une suspension de séance, toutes les Fédérations se sont associées à notre proposition et ont exprimé un vote unanime « contre », assortie de l'explication suivante.

**EXPLICATION DE VOTE EXPRIMEE PAR LES FEDERATIONS**

Vous nous présentez les fiches de poste réécrites afin d'être en conformité avec les nouvelles attributions des délégués. Malgré les nombreuses heures passées à en discuter pendant les groupes de travail, elles ne correspondent ni aux attentes des personnels ni à nos attentes, c'est pourquoi les Fédérations présentes voteront contre la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale que vous nous proposez.

Les Fédérations syndicales avaient demandé l'implantation d'un réseau spécifique afin de gérer les crédits déconcentrés de l'action sociale et de cette façon s'assurer que les acteurs de l'action sociale puissent continuer à exercer leur cœur de mission. Le secrétariat général met en place ce réseau mais sans moyen humain supplémentaire ce que nous condamnons.

En outre au prétexte de CHORUS c'est une véritable régionalisation rampante, avec une répartition des missions et des fonctions entre l'échelon régional et départemental qui s'opère.

Nous sommes aujourd'hui face à un démantèlement du réseau de l'action sociale doublé d'une hausse de la charge de travail et d'une dégradation des conditions de travail pour les délégués. Les Fédérations condamnent les suppressions d'emplois qui pour la première fois s'appliquent aux postes d'assistants de délégation.

Dans le cadre du redéploiement, les Fédérations vous rappellent votre engagement de ne pas imposer de départs forcés.

Les Fédérations ont dénoncé en son temps, la suppression non concertée des régies départementales et l'instauration de régies régionales qui ne répondent pas aux besoins des délégations, notamment pour les procédures de secours. Elles vous alertent une nouvelle fois sur les difficultés relatives au rallongement des délais de traitement.

Les Fédérations rappellent que le réseau d'action sociale doit garder toute sa pertinence et sa légitimité et ce sur l'ensemble du territoire.

Elles restent opposées à la régionalisation de l'action sociale et exigent la revalorisation de tous les moyens, humains et budgétaires, nécessaires au bon fonctionnement de l'action sociale ministérielle.

Les Fédérations réaffirment la nécessité d'un réseau d'action sociale de proximité, avec des délégués de tous grades, élus et disposant de toutes les prérogatives attachées à leurs fonctions.

### Nouvelle prestation remplaçant le prêt pour faciliter l'installation

Suite à la mise en place de nouvelles conditions à compter du 1er juin 2011, notamment la justification des pièces, l'ALPAF a constaté une nette diminution des dossiers passant de 87 demandes par mois en 2009 à 19 en 2012. Une réflexion s'est engagée sur l'avenir du **Prêt pour faciliter l'installation**.

Lors de la commission de travail ALPAF du 23 novembre 2012, il a été présenté 3 hypothèses concernant le devenir du prêt pour faciliter l'installation (PFI) :

- Le PFI est maintenu tel qu'il existe aujourd'hui
- Le PFI est intégré en partie dans le prêt amélioration de l'habitat (PAH)
- Le PFI est remplacé par une nouvelle prestation « prêt pour l'équipement du logement »

Enfin, c'est cette dernière hypothèse qui a été retenue. Cette nouvelle prestation « prêt pour l'équipement du logement (PEL) » couvrira également l'achat de meubles et sera ouverte à l'ensemble des agents, dès lors qu'ils répondent aux conditions de ressources.

La date de mise en place de ce prêt est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Afin de rendre plus lisibles les prestations offertes par l'ALPAF, l'achat de gros électroménager du Prêt Amélioration de l'Habitat est ajoutée dans cette prestation.

Quant au prêt à l'amélioration de l'habitat, il couvrira alors les dépenses liées aux seuls travaux et à l'achat de matériaux (y compris travaux et meubles de cuisines et salles de bains équipées).

Dans un même temps, la possibilité d'ouvrir tous les prêts aux retraités est envisagée.

### Camping de la Réunion

Les personnels des Finances sont toujours sans réponse s'agissant du devenir de ce camping situé sur la commune de St Paul. Les services de l'EPAF se sont rendus sur place pour examiner la faisabilité d'une reprise de gestion.

Néanmoins, l'administration est en attente du plan de prévention des risques naturels (PPRN) avec zone de submersibilité et du plan local d'urbanisme (PLU) afin de finaliser l'étude et de déterminer le devenir de cette structure d'accueil.

FO FINANCES est intervenue pour demander au Directeur de l'EPAF, en fonction des éléments connus à ce jour, de clarifier sa position : a-t-on la volonté de garder le terrain ?

En réponse, le Directeur a précisé qu'il ne pouvait donner qu'un avis de l'expertise et des contacts pris, et que c'est le Ministre qui décidera de l'avenir de cette structure.

#### Délégation FO FINANCES :

**Françoise PHELIX titulaire, Pascaline KERHOAS Titulaire (69), Anne-Marie RENAUDIN (57)**

<b>RAPPEL ► STAGE FEDERAL « Action Sociale » du 14 au 18 octobre 2013 à la Brévière (Oise)..</b>
--